

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

ADJOINT EDUCATIF DU CHEF DE CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

CATEGORIE: A	
FAMILLE(S) PROFESSIONNELLE(S) REME MANAGEMENT, PILOTAGE ET CONTROLE	DOMAINE FONCTIONNEL RIME RESPONSABLE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES
CONTEXTE DU RECRUTEMENT : <input checked="" type="checkbox"/> Poste vacant <input type="checkbox"/> Poste susceptible d'être vacant <input type="checkbox"/> Création	
Date souhaitable de prise de fonction : 15 mars 2021 - Date de début de mission : 15 mars 2021 - Mars 2021 : intégration dans la démarche collaborative; formation de 5 jours (date à confirmer); - De mars à mai 2020 : préparation et structuration des séjours (y compris recrutements), dans le cadre d'un travail partenarial (services de l'État, têtes de réseau associatives ...); - 21 Juin au 2 juillet 2021 : tenue du séjour de cohésion (prévisionnel); - Date de fin de la mission: mi-juillet 2021 - clôture puis évaluation des séjours de cohésion	
LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :	
Direction ou service :	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE, SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS
Adresse :	49 RUE THIERS, 84000 AVIGNON
LOCALISATION FONCTIONNELLE LORS DU SEJOUR DE COHESION :	
Adresse :	ACCUEIL HEBERGEMENT LOGIS DES JEUNES DU COMTAT 201, RUE KALLERT, 84200 CARPENTRAS

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : ADJOINT EDUCATIF DU CHEF DE CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL
NOMBRE D'AGENTS A ENCADRER : 30 CADRES ET 176 VOLONTAIRES
CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE : VACATIONS EN FONCTION DE L'ORIGINE DU RECRUTEMENT : CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF, CDD, MISE A DISPOSITION, DETACHEMENT, AUTRE. OBLIGATION DE LOGEMENT PENDANT LE SEJOUR DE COHESION. PARTICIPATION A UNE FORMATION DEDIEE AVANT LE SEJOUR
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE : Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à partir de 15 ans : <ul style="list-style-type: none"> - une phase préalable d'information et de préparation, qui permet d'informer les familles et de préparer l'appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d'enseignement, elle se traduit également par l'organisation d'une journée d'information en classe de 3^{ème} ;

- un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l'année qui suit la classe de 3^{ème}, sera aussi l'occasion de bilans individuels (illettrisme, compétences), les bilans de santé seront effectués avant le séjour ;
- une mission d'intérêt général, obligatoire inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Une équipe de projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies nationalement. Sous la direction du recteur, un comité de pilotage associe les services départementaux de la préfecture, de l'éducation nationale, le délégué militaire départemental, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement départemental de gendarmerie, le commandant du service départemental d'incendie et de secours et la délégation départementale de l'ARS. Le chef de projet qui pilote la réalisation du projet départemental est le premier interlocuteur du directeur de centre, son premier donneur d'ordres et son principal appui.

Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l'impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l'intégrité physique, psychologique et morale des jeunes mineurs, tout particulièrement à l'occasion du séjour de cohésion.

Au titre de ses compétences relatives à l'action éducative, l'IA-DASEN dirige les travaux de déploiement du SNU. L'IA-DASEN, pour le Recteur, est responsable du dispositif et s'appuie sur un **chef de projet** qui pilote **la réalisation du projet départemental** et qui est le premier interlocuteur et donneur d'ordres du chef de centre. Le chef de projet départemental s'appuie sur un comité de coordination départementale, chargé de la mobilisation et de la coordination des services de l'État.

Dans chaque département, **un ou plusieurs centres d'hébergement** abritent le ou **les séjours de cohésion**. Chaque centre est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique, associative ou professionnelle concourant à la mise en œuvre du SNU.

Le chef de centre est appuyé dans ses missions par 2 adjoints :

- **un adjoint encadrement**, chargé de la direction et de l'animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
- **un adjoint éducatif** qui coordonne l'ensemble des intervenants, s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations, agences et associations concourantes.

Il dispose **d'une équipe de soutien du centre** composée de :

- **un intendant** chargé de la gestion quotidienne du centre
- **un infirmier** qui assure le suivi sanitaire des jeunes et contribue à la promotion de la santé
- **un référent sport et cohésion** qui appuie l'action des capitaines de compagnie dans ces deux domaines et relaie celle de l'équipe de direction du centre.

Un binôme de cadres de compagnie et des tuteurs de maisonnées constituent l'encadrement au contact des volontaires. Le chef de centre choisit au sein de ce binôme de cadres expérimentés, le **capitaine de compagnie** (ou chef de compagnie) **et son adjoint**.

Les compagnies d'une cinquantaine de volontaires sont mixtes. Dans chaque compagnie, les volontaires sont regroupés en maisonnées, non-mixtes, d'une dizaine de jeunes gens. A la tête de chaque maisonnée, un **tuteur** de même sexe incarne le premier niveau de la chaîne d'autorité et de responsabilité du centre.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 30 CADRES ET TUTEURS DE MAISONNEES, 200 VOLONTAIRES

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)

Membre de l'équipe de direction, l'adjoint éducatif seconde le chef de centre dans sa mission éducative et pédagogique. En amont du séjour, il participe à la conception de la maquette pédagogique, sur la base du guide pratique SNU autour des sept thématiques de formation, ainsi qu'à son appropriation par tous les encadrants. Pendant le séjour, il s'assure de la bonne mise en œuvre des activités et de l'application d'une pédagogie active et participative. Son action se déploie dans trois domaines principaux :

1. Préparation du séjour de cohésion

- L'adjoint éducatif identifie et mobilise les intervenants institutionnels et associatifs
- il décline le guide pratique SNU en un projet pédagogique de centre
- il s'assure de la cohérence d'ensemble de l'emploi du temps, notamment en ce qui concerne les objectifs pédagogiques et les volumes horaires, en conformité avec le projet territorial
- il fait mettre en œuvre, en matière d'activités, le projet départemental
- en amont du séjour de cohésion, il organise la formation des tuteurs de maisonnée et des cadres de compagnie
- il est le garant de la bonne information des intervenants extérieurs à l'équipe du centre. Pour cela, il se fonde sur le cadre

fourni par la Mission SNU.

2. Définition de l'emploi du temps et suivi des activités

- L'adjoint éducatif est associé à l'élaboration de l'emploi du temps
- il en assure la diffusion à tous les intervenants
- il s'assure du bon déroulement de l'emploi du temps et de la conformité des activités programmées
- à l'occasion des diverses activités, il participe à l'identification des volontaires qui nécessitent une prise en charge dans la durée. En lien avec le chef de centre, il assure le relais avec les services compétents dans les départements de résidence de ces jeunes pour ce qui concerne les domaines pédagogique et social. Il s'assure que le référent santé s'acquitte de cette mission dans le champ médico-social.

3. Mise en œuvre d'une pédagogie spécifique au SNU

- Dans la préparation des blocs de formation comme dans leur conduite, il fait mettre en œuvre, par tous les intervenants, une pédagogie active et participative (petits groupes, mises en situation concrètes, responsabilisation des volontaires, inclusion)
- En amont du stage et en lien avec les ressources locales pertinentes, il identifie avec les intervenants les activités collectives, les études de cas, les jeux de rôle, les sorties de découverte ou les visites de sites, etc. à mettre en œuvre.

En relation étroite avec l'adjoint encadrement, il veille à ce que la pédagogie active irrigue aussi la vie quotidienne et les temps encadrés par les tuteurs et par les cadres de compagnie.

4. Contrat

Durée du contrat : non consolidée (cible 27 jours)

Préparation, participation au pilotage	Formation Nationale	Rencontre avec les équipes	Réunion Avant séjour	Séjour 22/06 au 03/07	Repos compensateur	Evaluation et bilan
3	5	2	1	12	2	2

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Les autres services de la direction | <input checked="" type="checkbox"/> Les services déconcentrés | <input checked="" type="checkbox"/> D'autres ministères |
| <input type="checkbox"/> Les agents du ministère | <input type="checkbox"/> Les cabinets ministériels | <input checked="" type="checkbox"/> D'autres acteurs publics |
| <input checked="" type="checkbox"/> Les autres directions | <input checked="" type="checkbox"/> Le secteur privé | <input type="checkbox"/> Des organismes étrangers |

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

CONNAISSANCES :

- Expérience préalable dans la direction ou l'animation d'une structure d'accueil des mineurs ou d'un établissement scolaire
- Expérience dans le pilotage pédagogique des activités de formation
- Psychologie et sociologie des adolescents
- Techniques de management
- Dispositifs d'aide aux adolescents en situation de handicap ou à besoins particuliers
- Organisation de l'Etat, des administrations dans son département et des collectivités locales
- Réseau associatif régional et départemental

COMPETENCES MANAGERIALES REQUISES

- Sens des relations humaines
- Capacité au leadership et maîtrise de soi
- Autorité et rayonnement
- Capacité à animer des équipes
- Sens de l'initiative
- Conduite d'un partenariat avec des associations, des administrations et des partenaires privés

VOS CONTACTS RH (NOM, PRENOM, FONCTION, TELEPHONE, ADRESSE ELECTRONIQUE)

Personne à qui adresser les candidatures (mail) : maxime.lagleize@vacluse.gouv.fr

Personne à contacter (mail) : alain.massenet@ac-aix-marseille.fr

Autre personne à contacter (mail) : marilyne.caveriviere@vaucluse.gouv.fr

**Si vous souhaitez vous porter candidat-e,
merci d'adresser un CV et une lettre de motivation, avant le 10/03/2021, à cette adresse mèl :**

ddcs-snu-missions@vaucluse.gouv.fr

Le recrutement est conduit sous la responsabilité du Recteur d'académie, le chef de projet et les membres du comité de pilotage recevront les candidats présélectionnés en entretien.